

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 366 promulguant le décret du 25 Août 1914 relatif a l'application durant la guerre, de la déclaration du 26 Février 1909 concernant le droit de la guerre maritime.

n° 366

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 octobre 1914

Numéro JO  
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro  
31 octobre 1914

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendanes, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le câblogramme ministériel n° 24 du 3 Octobre 1914 prescrivant la promulgation à Djibouti du décret du 25 Août 1914, relative à l'application o durant la guerre-de la déclaration signée à Londres le 25 Février 1909, concernant le droit de la guerre maritime : Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 26 Août 1914: Vu la publication, au Journal Officiel de la République Française du 11 Août 1914, de la liste des articles considérés comme articles de contrebande : Vu la liste complémentaire publiée au Journal Officiel de la République Française du 3 Octobre 1914;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret sus-visé du 25 Août 1914.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la colonie.

Fernand  
DELTEL